

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSÉRATIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnemens commencent à toutes les époques mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 441.

VENDREDI.

2 SEPTEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 31 août.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

S. M. a, par arrêté du 23 août 1831, pris les dispositions suivantes : Les directions générales de l'artillerie et du génie sont supprimées; L'inspection générale de l'artillerie ainsi que celle des fortifications et du corps du génie sont rétablies;

Les directeurs de l'artillerie et du génie seront en relation directe avec le ministre de la guerre;

Les directions, tant de l'artillerie que du génie, seront au nombre de trois, dont la circonscription sera la suivante :

La 1^{re} direction se composera des provinces des Flandres occidentale et orientale;

La 2^e direction, des provinces du Hainaut, de Namur et de Luxembourg;

La 3^e direction, de celles de Liège, Limbourg, Anvers et du Brabant.

Les directeurs seront choisis parmi les officiers supérieurs de chaque arme.

Un officier de l'armée sera attaché à chacun des inspecteurs-généraux et des directeurs.

Le ministre de la guerre pourra, à la demande des inspecteurs-généraux, et si les besoins du service l'exigent, adjoindre un second officier à chacun des inspecteurs-généraux.

Sont nommés : inspecteur-général des fortifications et du génie, M. Goblet, général de brigade; inspecteur-général de l'artillerie, M. le comte d'Affaytah de Ghistelles, colonel du génie; directeur de la 2^e direction du génie à Mons, M. le colonel J. C. Dutilleul; directeur de la 3^e direction du génie à Bruxelles, M. le colonel J. P. Wilmar; directeur de la 1^{re} direction du génie, à Gand, M. le lieutenant-colonel Cordemans; directeur à la 1^{re} direction d'artillerie, à Gand, M. le lieutenant-colonel Hebbelinck, directeur de la 2^e direction d'artillerie à Mons, M. le lieutenant-colonel Tesch; directeur de la 5^e division d'artillerie, à Bruxelles, M. le major Winsinger; chef de la 3^e division du ministère de la guerre, pour la partie de l'artillerie, M. le lieutenant-colonel van Mons; chef de la 3^e division du ministère de la guerre pour la partie du génie; M. le major Beaulieu.

Correspondance entre MM. les généraux de Tabor et Chassé.

Anvers, le 26 août 1831.

A monsieur le général d'infanterie baron Chassé, commandant supérieur de la citadelle d'Anvers.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie conforme d'une missive de monsieur le consul de S. M. britannique à Anvers, contenant une lettre de sir Ch. Bagot, ambassadeur à La Haye.

Si j'examine attentivement le contenu de cette dépêche, j'y vois positivement que ce n'est nullement le gouvernement hollandais, mais bien les autorités militaires et maritimes hollandaises qui entravent la navigation de l'Escaut.

J'aurai l'honneur, à cet égard, monsieur le général, de vous demander des renseignements positifs de manière à ce que je puisse les transmettre immédiatement à mon gouvernement, pour qu'il intervienne avec les ambassadeurs des puissances, dans les discussions politiques qui divisent nos gouvernemens. Par votre lettre du 17, que je crois devoir vous rappeler, vous disiez qu'il ne serait apporté aucun obstacle, par la flottille, à la navigation intérieure du haut Escaut; cependant, monsieur le général, seize bâtimens de l'intérieur, parmi lesquels on ne peut en citer aucun de long cours, sous quelque prétexte que ce soit, se trouvent arrêtés à Burcht. Parmi ces seize bâtimens se trouve le navire le *Grand St-Julien* sous pavillon français; je viens vous prier, monsieur le général, de vouloir bien me faire connaître sous quel point de vue vous considérez le pavillon de cette puissance.

Je vous prie également de vouloir bien me faire connaître par quel inconcevable incident il se fait que M. l'amiral Gobius, à Flessingue (qui probablement est aussi investi des ordres de votre gouvernement), laisse remonter l'Escaut à tous les bâtimens belges, et que ces mêmes bâtimens se trouvent arrêtés par M. le commandant des forces maritimes à la Pipe-de-Tabac.

Je ne puis croire, monsieur le général, qu'aucune arrière-pensée se soit glissée dans le sens de vos précédentes lettres. Je pense qu'induit en erreur par l'opinion exaltée de quelques-uns de vos subordonnés, les mesures de rigueur et de sécurité excessives employées envers notre navigation sont en-dehors de vos intentions.

Je termine la présente, monsieur le général, en vous faisant observer, d'après votre lettre du 19 août, n° 100, que vous me prévenez que la digue extérieure dite *Zoomerdyk* allait, par vos soins et vos or-

dres, être comblée; cependant, d'après les rapports qui me parviennent à l'instant, je suis explicitement informé que la digue d'été dite *Zoomerdyk*, en avant de la ferme *Melkhuis*, n'est pas comblée, et que cette digue d'une grande importance, vu l'approche des hautes marées, a une large ouverture qui se trouve gardée par un factionnaire du poste qui l'avoisine.

P. S. Je joins à la présente une réclamation du sieur Popelman, au Kiel, sur laquelle j'appelle toute votre attention.

Le général, etc. etc. etc.

Signé, DE TABOR.

Quartier-général de la citadelle d'Anvers, 28 août.

A monsieur le général, gouverneur militaire, etc.

Comme j'ai l'ordre de commencer l'évacuation du fort Ste-Marie et du poste de la Pipe-de-Tabac, je crois devoir vous en prévenir, afin que le mouvement que l'on pourrait remarquer sur ces deux points ne donne lieu à aucune autre conjecture.

Le poste du Melkhuis ne sera pas occupé aujourd'hui à la garde montante, ce dont j'ai l'honneur de vous prévenir également.

Recevez, M. le général, l'assurance de ma considération parfaite.

Le général d'infanterie commandant supérieur de la citadelle d'Anvers,

Par ordre de son excellence :

Le lieutenant-colonel commandant au quartier-général,

Signé, RUPERTUS.

(Extrait d'une lettre d'Aix-la-Chapelle, du 26 août 1831.)

« A chaque moment nous attendons la fin des affaires de la Pologne. Varsovie est cernée sur tous les points par des masses formidables. Les Polonais doivent nécessairement succomber, et malheureusement leurs dissensions ne feront que hâter la catastrophe.

— On mande de Huy, 29 août :

Le général Daine est ici, ainsi que la commission d'enquête, composée des généraux Wauthier, etc., et du procureur-général de la cour de Liège; il a déjà été interrogé diverses fois.

— Le *Staats-Courant* du 27 du courant, donne un premier relevé de morts, blessés et absents de l'armée hollandaise, pendant la dernière campagne.

Il en résulte qu'il y a eu 115 tués, parmi lesquels on compte le lieutenant-colonel de la garde communale de Groningue : deux premiers-lieutenants, dont un de l'artillerie volante; 3 sous-lieutenants, et 10 sous-officiers. — 558 blessés, parmi lesquels on compte les colonels du régiment des cuirassiers n° 9, et du régiment des hussards, n° 6; 6 capitaines 10 premiers lieutenants, et 14 second-lieutenants, et des sous-officiers en proportion du nombre des soldats. 61 hommes n'ont pas rejoint leurs corps.

Nous remarquons que dans ce relevé, le nombre des cuirassiers n° 9, et du régiment des lanciers, qui ont beaucoup souffert hors la porte de Tirlemont à Louvain, n'est pas porté.

— Les journaux hollandais annoncent que le roi va se rendre à l'armée avec les deux princes. Toutes les démonstrations ne laissent plus douter que Guillaume est décidé à recommencer à la première occasion. Ne nous laissons pas surprendre.

— La *Gazette de Cologne* contient l'article suivant, sous le date de Luxembourg, 17 août :

« L'armée française n'occupera la Belgique que pendant un court espace de temps que la conférence de Londres mettra à profit pour effectuer le désarmement de toutes les forces belges, et pour mettre la Belgique sur le pied d'un état parfaitement neutre, n'ayant d'autres forces militaires que celles qui lui seront indispensables pour le maintien de l'ordre dans l'intérieur. Les arrangements politiques relatifs à la fixation des frontières et à la dette seront terminés conformément aux protocoles. Le gouvernement rentrera dans les limites qui lui sont fixées par les 18 articles préliminaires.

« Un protocole, signé récemment, a pour objet principal d'arrêter les mesures propres à assurer la tranquillité en France, et à effectuer immédiatement la pacification de la Pologne. »

— Le ministre de la guerre s'occupe avec une infatigable activité de la formation de notre armée, qui sera mise avant peu de temps sur un pied véritablement redoutable : les miliciens des diverses classes vont être rappelés; des camps vont être formés pour les exercer; la garde civique va être de nouveau mobilisée, et cette fois-ci on va lui enseigner le maniement des armes. M. le colonel Fleury-Duray a été envoyé dans les Flandres pour organiser 10 mille hommes de ce ban, qui, dit-on, seront de suite dirigés vers les frontières.

— On nous assure que des ordres ont été donnés pour reprendre de vive force le *Capitalen-Dam*, si les Hollandais ne voulaient pas l'évacuer à l'amiable.

— On écrit de Bruges, 30 août :

On apprend de Flessingue qu'il y est arrivé en rade le brick *Le*

Meermin, destiné pour aller avec les frégates *Hippomenes* et *Amphitrite*, faire une croisière en mer. C'est vraisemblablement une de ces frégates qui a pendant quelques jours croisé dans les parages d'Ostende.

— On écrit de Bois-le-Duc, 22 août :

Hier est arrivé au quartier-général de Tilbourg un officier supérieur français chargé de dépêches.

On assure que S. M. se rendra vers le 28 du courant à l'armée.

— Les troupes se sont battues hier entre elles à Zelzaete. Nous ne connaissons pas encore la cause du démêlé qui a pu les porter à cet excès.

BEVEREN, 30 août.

Hier, vers dix heures du matin, le fort Ste-Marie a été évacué par les Hollandais, qui ont repris sur l'Escaut leur ancienne position. Les lieux qui ont été souillés par la présence de ces barbares présentent la destruction sous les formes les plus hideuses. L'aspect affreux du village de Calloo, et le spectacle affligeant des malheureux habitans qui, le désespoir dans l'âme, retrouvent leurs foyers brûlés, saccagés ou pillés, font glacer le sang.

Toutes les riches fermes incendiées ou inondées ! toutes les habitations dévastées et pillées ! Les arbres et les maisons qui bordaient la petite digue qui conduit au fort, sont abattus rez pied, la digue est percée en plusieurs endroits, et les polders ne présentent plus qu'une vaste mer. Le fort, qui a été si honteusement abandonné par nos hommes de guerre, de fâcheuse mémoire, avait été mis sur un pied respectable de défense : les poutres, les solives, les planches, les meubles des maisons environnantes ont servi de matériaux. Les impressions d'horreur et d'indignation que causent ces scènes tragiques, augmentent encore à l'affreuse idée que la cruauté de ces cannibales s'est étendue au-delà de la vie. Les victimes de leur rage toute hollandaise sont restées sans sépulture, sont devenues la proie des oiseaux ; et hormis des parens désespérés, des amis malheureux, qui vont se pencher sur un cadavre pour en reconnaître les traits défigurés, tout le monde fuit ces lieux sombres et infectés par les odeurs cadavéreuses, presque méphytiques, qui s'y exhalent....

Cruelle barbarie ! criminelle insouciance ! funeste impéritie ! causes de tant de crimes, de malheurs et de ruines ! qu'au moins votre sanglante et terrible leçon éclaire nos hommes d'état, et apprenne aux hommes des siècles suivans, qu'il n'y a pas d'atrocités auxquelles la nation barbare de nos ennemis ne puisse se porter.

NAMUR, 1^{er} septembre.

ÉLECTIONS DES SÉNATEURS.

Brabant. — *District de Nivelles*, 1 sénateur.

M. Jh. d'Hooghvorst, déjà nommé à Bruxelles.

Hainaut. — *District de Mons*, 2 sénateurs.

MM. Hauseur.

De George-Lebrun.

District de Soignies, 1 sénateur.

M. de Sécus, père.

District de Thuin, 1 sénateur.

M. le comte François de Robiano.

Flandre Orientale. — *District d'Audenaerde*, 1 sénateur.

M. van Hoobrouck de Mooreghem, père, élu à la presque unanimité des suffrages.

District de Saint-Nicolas, 1 sénateur.

Nombre de votans 1090.

M. Vanderstraeten van Esbeke a obtenu 898 voix.

District de Termonde, 1 sénateur.

Il y avait 850 votans.

M. le baron de Nève a obtenu 472 voix.

District d'Éccloo, 1 sénateur.

MM. van den Ecke Dellafaille a obtenu 264 voix.

Dubosch 69 »

De Guchtenère 16 »

Van Caneghem 10 »

Flandre Occidentale. — *District de Courtray*.

Ont été nommés sénateurs au premier tour de scrutin :

MM. le comte Vilain XIII de Baselle.

Van Ruybeek.

District de Thielt, 1 sénateur.

Nombre des votans 493.

M. le vicomte Aug. de Jonghe d'Ardoye a obtenu 473 suffrages.

District de Roulers, 1 sénateur.

M. Henri de Mérode, déjà élu à Bruxelles, a été nommé à une grande majorité.

Anvers. — *District de Thurnhout*.

M. le comte Henri de Mérode, déjà nommé à Bruxelles et Roulers.

Liège. — *District de Waremme*, 1 sénateur.

M. Vandenstein de Rehay.

Limbourg — *District de Maestricht*, 2 sénateurs.

MM. le comte J.-B. d'Ansembourg.

Le baron de Loe de Mheer.

District de Hasselt, 1 sénateur.

M. le comte de Stockem Méan.

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANS.

Brabant. — *District de Bruxelles*, 7 représentans.

Nombre des votans, 1229 ; majorité, 615.

M. Lebeau 718 voix.

Les douze parmi lesquels le scrutin de ballottage a eu lieu :

MM. Coghen 522 voix.

F. de Mérode 417 »

Roupe 383 »

Barthélemy 392 »

Lefebvre 343 »

Basse 328 »

Rittweger 315 »

Verzeyden 283 »

Bourgeois 271 »

Meeus 254 »

Deguchteneer 253 »

Prévaire 248 »

Deuxième tour de scrutin.

Nombre des votans, 898.

MM. Coghen 714 voix.

Lefebvre 579 »

Barthélemy 548 »

Bourgeois 505 »

F. de Mérode 496 »

Boupe 471 »

Rittweger 415 »

Guchteneer 396 »

Verzeyden 376 »

Meeus 338 »

Basse 290 »

Prévaire 189 »

En conséquence, MM. Coghen, Lefebvre, Barthélemy, Bourgeois, F. de Mérode et Roupe, ont été proclamés représentans pour Bruxelles.

District de Louvain, 4 représentans.

MM. le comte Werner de Mérode.

Vanderbelen.

Van den Hove.

d'Elhougne.

District de Nivelles.

On nous assure que les représentans nommés sont :

MM. Cols, père, avocat.

Jonet, conseiller à la cour de Bruxelles.

Félix de Mérode (déjà nommé à Bruxelles).

Flandre Orientale. — *District d'Audenaerde*, 3 représentans.

Nombre des votans, 751.

MM. Thienpont 670 voix.

Liedts 550 »

Hippolyte Delafaille 400 »

District de Saint-Nicolas, 3 représentans.

Nombre des votans, 1070.

MM. C. Rodenbach 938 voix.

Ch. Vilain XIII, du Limbourg 926 »

Verhaegen 837 »

District de Termonde, 2 représentans.

MM. Le baron de Terbecq 750 voix.

Vilain XIII de Wetteren 720 »

District d'Alost.

MM. Le baron de Meer de Morsel, ex-membre du congrès.

Eugène Desmet.

Jean Dowitte, avocat.

District d'Éccloo, 1 représentant.

MM. Lebegue 234 voix.

de Jaegher, commissaire du district 69 »

Van Maldegem et Vervier (candidats du *Messenger de Gand*),

chacun 1 »

M. Lebegue est proclamé député.

Flandre Occidentale — *District de Thielt*, 2 représentans.

MM. Angillis de Rumbeke 325 voix.

de Roo, membre du congrès 322 »

District de Roulers, 2 représentans.

Nombre des votans, 651.

MM. Alex. Rodenbach 527 voix.

l'abbé de Haerne 510 »

Leurs concurrens étaient les ministres de Meulenaere et de Brouckere, dont le premier n'a obtenu que 100 voix, l'autre seulement 94 voix.

Anvers. — *District d'Anvers*, 4 représentans.

Votans, 1220 ; majorité absolue, 611.

MM. G. Legrelle 1207 voix.

Le baron J.-J.-R. Osey 1150 »

F. Verdussen 829 »

Ch. Rogier 595 »

De Wael-Vermoelen 587 »

Un second scrutin a eu lieu pour MM. de Wael-Vermoelen et Rogier, aucun d'eux n'ayant réuni la majorité.

Votans, 413.

MM. de Wael-Vermoelen 324 voix.

Ch. Rogier. 89 »
En conséquence MM. G. Legrèlle, J.-J.-R. Osy, F. Verdussen et de Wael-Vermöelen, ont été proclamés députés de l'arrondissement d'Anvers aux acclamations des électeurs.

District de Turnhout, 3 représentants.

MM. Ch. Rogier.
De Nef.

Liège. — *District de Waremme, 1 représentant.*

M. Fleussu.

Hainaut. — *District de Mons, 3 représentants.*

M. A. Gendebien (déjà élu à Soignies) et M. de Blargnies, ont été élus au premier tour de scrutin.

District de Thuin, 2 représentants.

MM. de Robaulx.

Poschet, de Chimay.

District d'Ath, 2 représentants.

MM. de Sécus, fils.

Dugniolle.

District de Tournay, 2 représentants.

Au 2^e tour de scrutin, ont été élus :

MM. A Goblet.

Ch. Lehon.

Limbourg. — *District de Maestricht, collège siégeant à Tongres.*

M. le comte Félix de Mérode, déjà élu à Bruxelles et à Nivelles.

On procédera à un scrutin de ballottage entre MM. Destouvelles, Tiecken de Terhove, vicomte Vilain XIII et Paul Vandervrecken.

District de Hasselt, 3 représentants.

MM. de Theux de Meylanots.

Ramaeckers.

Julien Cecil, bourgmestre de Hasselt.

Ce dernier député a déclaré qu'il n'accepterait pas. Nous pensons que les électeurs de Hasselt répareront la faute qu'ils ont faite en n'élisant point M. Ch. de Brouckere.

Un journal, le *Courrier français*, vient d'annoncer que, dans certaines contrées du nord, on emploie avec le plus grand succès l'huile de cajéput contre le choléra-morbus. On semble mentionner ce médicament, sinon comme une pénétration infailible, du moins comme une substance plus efficace, plus indispensable que toute autre, pour le traitement assuré de cette terrible maladie. Certes, nous sommes loin de prétendre que l'huile de cajéput ne puisse produire une médication utile dans ce cas; mais nous croyons aussi que ce médicament, peut-être plus recommandable par sa rareté que par les vertus dont il jouit, peut facilement être suppléé, avec avantage au moins, par d'autres substances beaucoup plus abondantes dans le commerce pharmaceutique, tant sous le rapport de leurs propriétés médicinales aussi actives, que parce qu'elles sont, pour la plupart, indigènes à notre continent.

L'huile de cajéput est, à ce qu'il paraît, une huile essentielle extraite, par distillation, des feuilles d'un arbre de la famille naturelle des myrtées, le *melaleuca-leucodendron* de Linnée; il croît aux îles des Indes orientales, à Amboine, Java, aux îles Moluques, etc. Cette huile volatile, dit-on, exhale l'odeur de la térébenthine, et a la saveur de la menthe poivrée ou de l'huile essentielle de cette plante; il paraît aussi qu'elle contient du camphre. En examinant les divers modes d'action que cette substance exerce sur l'économie humaine, on s'est convaincu que, comme la plupart des huiles essentielles, elle est fortement stimulante de différens appareils ou systèmes, et que, dès lors, elle est ou emmenagogue (action sur l'utérus), ou carminative (action sur l'intestin), ou céphalique (action sur le cerveau), ou sudorifique (action exhalante à la peau). En général, c'est un excitant du système nerveux, et c'est pour cela qu'on lui donne, comme à tant d'autres substances, l'épithète banale d'échauffante.

Si, comme on paraît le croire jusqu'à présent, le choléra-morbus qui règne épidémiquement dans le nord de l'Europe doit être combattu par des agens capables de rendre aux systèmes nerveux et sanguin l'énergie vitale qu'ils perdent ou ont perdue, nous pensons que l'huile de cajéput est un des nombreux moyens que l'on peut employer, dans le nord surtout, où les pharmacies en sont plus abondamment pourvues que les nôtres; mais il est également certain, pour nous au moins, que les huiles essentielles obtenues de végétaux indigènes ou naturalisés, des palmiers, des labiées, des ombellifères, des laurées, des rutacées, etc., peuvent être tout aussi efficaces contre le choléra-morbus que l'huile de cajéput, puisqu'elles exercent les mêmes modes d'action, et avec la même vivacité. Ces huiles sont celles de fleurs d'orange, de citronnier, de laurier-camphrier (camphre), de cannellier, de menthe poivrée, d'anis, de carvi, de fenouil, d'aneth, de rue fétide, et d'autres encore, toutes reconnues pour stimulans les plus puissans. Si l'on tenait absolument à une huile essentielle provenant d'une myrtée, comme celle de cajéput, nous recommanderions l'huile essentielle de girofle, non moins active, et qui, quoique exotique, jouit au moins de l'avantage d'exister dans notre commerce en grande quantité.

Par ces substitutions, que nous croyons fondées en raison, on peut en Europe méridionale et centrale, assez riche de ses produits pour ne rien demander au nord, se passer très-facilement de l'huile de cajéput que propose le journal, car ce médicament ne peut être plus spécial que ceux que nous venons d'énumérer, et même l'abandonner sans regret, à toujours et à jamais, à la polypharmacie habituelle de nos voisins.

(Un pharmacien militaire.)

— Tous n'ont qu'à se louer de la conduite des soldats français; mais l'on se plaint assez généralement de leurs rations, quelquefois sous le rapport de la qualité, et plus souvent de la quantité; c'est du moins ce qui résulte de plusieurs réclamations qui nous ont été adressées.

— On lit dans *l'Emancipation* :

A plusieurs reprises, des plaintes nous étaient parvenues sur les mauvais traitemens que des officiers de notre armée font endurer à leurs soldats. Nous nous étions jusqu'à présent abstenus d'en entretenir le public, espérant que les nouvelles règles disciplinaires en feraient bientôt justice.

On nous rapporte qu'un nouveau fait de ce genre vient de se passer sur la route de Genappe. Un soldat a eu, dimanche dernier, nous assure un témoin oculaire digne de foi, la figure coupée d'un coup de cravache que lui a administré son major, parce qu'il ne marchait pas assez vite au gré de l'officier. Il en est résulté du tumulte. Un rassemblement s'est formé autour du major qui a été renversé de son cheval, et s'est vu dépouiller, par le peuple indigné, de son épée et de ses épaulettes. La scène est déplorable; mais qui craindre? Nous désirons qu'elle serve de leçon. Le soldat a été ramené à Bruxelles par un bourgeois dans sa voiture.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 29 août.

DES GRIEFS DES JOURNAUX ANGLAIS CONTRE LA FRANCE.

Le *Times* n'est pas encore satisfait. Il trouve mauvais que le roi Léopold veuille garder une faible portion de l'armée française, et il aimerait mieux que Léopold prit des Suisses au lieu de Français. Le *Times* raisonne comme un Anglais qui n'est jamais sorti de son île et qui ne sait guère ce qui se passe sur le continent. Il ne s'agit pas de former une garde au roi Léopold; s'il reste quelque portion du corps d'armée française, c'est parce que l'armée belge est désorganisée; et qu'il faut bien que l'ordre soit maintenu, n'importe par quelles troupes. Notre ministère aurait pu aller plus loin, et mettre garnison dans les forteresses; mais il a craint les cris des Anglais; il a cédé par amour de la paix, et nous apprenons de Londres que le duc de Wellington est consulté par lord Grey pour savoir quelles forteresses on pourra abandonner et laisser raser. Wellington répondrait volontiers *aucune*; mais la conférence est là; il faut qu'il cède à son tour; nous verrons bientôt quel choix sa seigneurie aura fait dans cette ligne de forteresses qu'elle a pris tant de plaisir jadis à bâtir et à inspecter.

Le *Courier* de Londres a des reproches plus graves à faire, non pas à la France, mais au ministère Périer; il l'accuse d'abandonner les Polonais après les avoir encouragés dans leur insurrection. Il convient que le ministère anglais ne s'est pas trop bien comporté à l'égard de la cause polonaise; mais au moins, dit-il, le ministère anglais ne s'est engagé à rien. Assurément lord Palmerston ne s'était pas compromis. Pressé naguère de s'expliquer, il s'est borné à regretter, comme fait l'empereur Nicolas, la guerre malheureuse entre la Russie et la Pologne. Le *Courier* prétend néanmoins que le ministère anglais négocie, et que, s'il ne peut empêcher la chute des Polonais, son intervention, jointe à celle de la France, pourra au moins prévenir un massacre à Varsovie. Voilà donc tout ce que la Pologne aura à attendre de la diplomatie des deux puissances qui se disent les plus grandes, les plus civilisées de l'Europe! Les Polonais ne seront pas massacrés: c'est justement tout ce que leur a promis l'empereur Nicolas dans sa dernière proclamation!

(Temps.)

Hier au soir, le roi a travaillé avec M. le ministre du commerce, et ensuite avec M. le ministre de l'instruction publique.

Aujourd'hui, S. M. a travaillé successivement avec MM. les ministres de la guerre et du commerce.

LL. AA. RR. MM. les ducs d'Orléans et de Nemours sont allés à Meudon faire une visite à don Pedro et à sa famille.

— Les courses de chevaux pour les prix d'arrondissement ont eu lieu hier au Champ-de-Mars, à une heure, en présence du préfet de la Seine.

La 1^{re} course a eu lieu entre l'*Ada*, âgée de trois ans, provenant des écuries du roi, et *Aline*, âgée de trois ans, appartenant à M. Larroque. Celle-ci a mis 3 minutes 11 secondes 3/12 à parcourir une fois la circonférence du champ-de-Mars (1052 toises): elle a eu le prix.

La 2^e course se composait de la *Paméla*, âgée de trois ans, appartenant à M. Fesquel de Courteuil; le *Fovius*, âgé de trois ans, appartenant à lord Seymour; le *Praga*, âgé de trois ans, appartenant à M. Laffitte. La *Paméla*, ayant mis 2 m. 29 s. 5/10 à faire les 1052 toises, a eu le prix.

La 3^e course se composait de l'*et-Dorado*, âgé de quatre ans, appartenant au roi, le *Clio*, âgé de quatre ans, appartenant à M. Santerre père, le *Limagon*, âgé de cinq ans, appartenant à M. Lecomte, *Smolenska*, âgé de quatre ans, appartenant à M. Ch. Louis, la *Cléopâtre*, âgée de quatre ans, appartenant à M. Santerre fils, et le *Cyrus*, âgé de quatre ans, appartenant à lord Leymour. Le dernier, ayant fait, en 5 m. 35 s., deux fois le tour du Champ-de-Mars (2104 toises), a eu le prix.

La quatrième course a eu lieu entre le *Rainbow*, âgé de quatre ans, appartenant à M. Semckler, le *Canton* âgé de quatre ans, appartenant à M. Larroque, la *Céline* âgée de six ans, appartenant à M. Desgrands, l'*Odéna* âgée de quatre ans, appartenant au roi. Cette dernière a mis 5 m. 19 s. 4/5 à franchir les 2104 toises, et a eu le prix. Un grand nombre de curieux assistaient à ces courses, qui ont donné lieu à des paris considérables.

Le choléra occupe tous les esprits ; le public de Vienne est livré à de telles angoisses que déjà plusieurs individus sont morts de peur ou sont devenus fous. La maladie est déjà à Presbourg, vingt lieues de la capitale. Toute communication avec la Hongrie, ce pays si riche, si fertile, d'où la capitale tire presque tous ses approvisionnements, a cessé ; le prix de chaque chose augmente, quoique l'empereur donne, à ce que l'on dit, des sommes énormes. La ville, avec les faubourgs, est divisée en 50 districts ; chaque district a quatre médecins ; pour quatre maisons, un propriétaire est nommé comme commissaire et est obligé de faire tous les jours, avec une écharpe blanche et rouge, la ronde, pour empêcher que plus de trois personnes ne logent dans la même chambre. Dans notre maison, toutes les chambres ont du chlorure de chaux, et tous les jours on y fait des fumigations de vinaigre. Il faut se laver la bouche, le matin, avec du vinaigre, et prendre à jeun une goutte d'essence de camomille sur du sucre. On doit avoir, dans chaque maison, une provision de vinaigre, d'herbes, de thé, de flanelle et de sable chauffé. L'empereur a donné deux millions de florins pour établir des hôpitaux ; on se sert des maisons les plus grandes et du théâtre ; ils ont été mis sous la surveillance d'un médecin très-instruit qui pratiquait à Varsovie. Tous les bourgeois s'exercent au maniement des armes, afin de pouvoir faire le service dans la ville, les militaires suffisant à peine aux cordons. On ne peut pas s'éloigner à trois lieues de la ville sans être pourvu des certificats de santé. En même temps, on aperçoit des voitures qui partent en masse pour la Suisse et le Tyrol.

Dans les églises, le choléra est le principal objet des prières. Le 16, tous les spectacles seront fermés. On attend des jours funestes, je suis prêt à tout. Le commerce et les manufactures cessent, et les ouvriers n'ont pas de pain. Les étrangers sont obligés de quitter la ville, s'ils n'ont pas de travail dans huit jours ; les gens du pays sont occupés par l'empereur à creuser un canal. Tout le monde est contraint d'avouer que les moyens pris ici pour arrêter le choléra ne peuvent être meilleurs, mais la populace de Vienne a assez d'effronterie pour blâmer le gouvernement par des troubles et par des pasquinades, et tout est à craindre dans le moment actuel. Un complot ayant pour but de désarmer la garnison a été découvert ; il est facile de concevoir ce qui serait arrivé si ce complot avait eu du succès. L'empereur se rend, avec la cour, à Schoenbrunn, où l'on ferme déjà de murailles et de planches toutes les fenêtres qui donnent en dehors. On nettoie le devant du jardin, pour y mettre un régiment de grenadiers et quatre batteries. On fortifie de même le Belvédère et le château de Schwarzenberg.

ANGLETERRE. — Londres, 27 août.

Vous désirez savoir si le ministère anglais est ferme à son poste. Je puis vous assurer que sa popularité a beaucoup diminué, à cause de la politique qu'il a suivie dans les affaires de la Belgique et du Portugal ; en outre, deux amendemens, passés il y a quelques jours dans la chambre des communes, sur le bill de réforme, contribuent à sa défaveur. On dit même que cette dernière circonstance décide lord Grey à reformer en partie son cabinet. Quant à sa chute totale, les personnes les mieux informées pensent que si elle a lieu, ce ne serait qu'après la décision définitive du bill de réforme ; que sa retraite pourrait être occasionnée si le bill de réforme éprouvait, par de nouveaux amendemens, un plus grand changement. En résumé, dans ce moment il n'est question que d'un changement partiel dans le ministère.

Toutes les cours de l'Europe se rattachent à l'Angleterre, même briguent sa bienveillance. Si la France ne veut pas embarrasser le ministère Grey et donner prise à l'opposition contre son cabinet, il faut qu'elle cède sur quelques points sur les affaires de la Belgique. La chute du ministère Grey entraînerait une guerre générale. C'est par cette raison qu'on a engagé de nouveau le gouvernement français à ne point retarder le rappel de son armée en Belgique. On lui fait connaître que son hésitation pourrait devenir fatale au ministère Grey, par les attaques violentes à ce sujet de la part de l'opposition. Ce que je viens de vous annoncer a été écrit à M. Casimir Périer avant-hier soir par un personnage des plus influens dans la diplomatie.

Avant-hier soir un courrier est arrivé au prince de Talleyrand, annonçant que les troupes françaises doivent être rappelées de la Belgique, et que pour obvier à l'embarras de la démolition des forteresses, le prince Léopold (c'est-à-dire le roi Léopold) ferait une demande officielle au gouvernement français et à la conférence de Londres, afin que quelques troupes françaises soient maintenues pendant le temps qu'il jugerait à propos pour le maintien de la tranquillité de son royaume, demande que la conférence consent à lui accorder ; ainsi, au premier jour, vous verrez ce que je vous donne de première source se réaliser : le roi de France en donnant ordre au maréchal Gérard de rentrer avec son armée ; le roi Léopold faisant la demande en question ; la conférence et le roi de France lui accordant les troupes qu'il jugera convenables pour la tranquillité intérieure de son royaume.

La conférence a fait la demande à la Hollande et à la Belgique que des pleins-pouvoirs soient expédiés à M. van de Weyer de la part de la Belgique et à MM. Falck et van Zuylen de la part de la Hollande, ce qui a été immédiatement envoyé par ces puissances respectives, donnant à ces délégués pleins pouvoirs de traiter de paix avec les partis, d'accord avec la conférence. C'est à la conférence à décider du sort de la Belgique maintenant.

Quant à l'ex-empereur don Pedro, on lui a fait entendre qu'on ne souffrirait pas qu'il fit ses préparatifs de guerre en Angleterre. Mais les amis de ce prince prétendent que le cabinet anglais ne s'opposerait pas

au rôle libéral que pourrait jouer le cabinet français en sa faveur. On assure que si l'on veut lui rendre la flotte portugaise, l'Angleterre ne verrait pas d'un mauvais œil qu'il se rendit à Terceira pour y prendre pour ses projets les troupes libérales qui se trouvent dans cette île.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

On écrit de Nivelles :

On est assez étonné ici des mesures prises par les militaires français. Officiers et soldats se font nourrir chez les bourgeois, bien qu'ils aient avec eux leurs rations. On néglige de faire à temps les distributions aux soldats, et force est aux habitants de leur donner à manger. On espère qu'il suffira de signaler cet abus, pour que les autorités le fassent disparaître.

— Nous recevons de source certaine l'avis qu'il passe encore journellement sur divers points des frontières entre la Prusse et la Hollande des recrues Suisses et Allemands de divers états des bords du Rhin. Ces recrues sont incorporés dans les rangs de l'armée du roi Guillaume. Que le gouvernement prenne au moins note cette fois de l'avis que nous lui transmettons, et qu'il se souvienne de ce qui lui est arrivé pour avoir négligé les mêmes avis il y a six mois.

— Le colonel de Ghisteltes, auquel on doit l'organisation de l'artillerie belge, et qui venait d'être nommé inspecteur-général de cette arme par arrêté royal du 26 août, est mort le 29, au château d'Oosden, près de Ruremonde. L'armée perd en lui un excellent officier, et le pays un digne citoyen. M. le colonel de Ghisteltes portait depuis long-temps un anévrisme au cœur, et c'est à cet accident que l'on doit sa mort prématurée.

COMMERCE.

Cargaisons des navires entrés dans le port d'Anvers, les 26, 27 et 29 août.

Sucre, 444 sacs, 114 castres, 114 caisses, 1 baril, 112 futailles. Café, 15 sacs, 3 barriques, 270 balles. Cuir, 16,102. Cannelle, 6 balles. Piment, 32 sacs. Poivre, 2 sacs. Riz, 3 barriques, 157 sacs. Cuivre, 7 paquets. Fer blanc, 120 caisses. Livres, 12 caisses. Lapis, 2 ballots. Noix de muscade, 1 barrique. Froment, 250 quarters. Indigo, 6 caisses, 7 surons. Marchandises, 26 colis. Salpêtre, 150 sacs. Teintures, 2845 pièces. Bois d'ébène, 69 pièces. Cacao, 9 sacs. Potasse, 30 barils. Coton, 311 balles. Schellac, 6 caisses. Tabac, 457 barriques. Vin, 234 futailles, 5 caisses. Esprit de vin, 3 futailles. Vinaigre, 1 futaille. Fruits, 2 caisses. Térébinthine, 24 futailles. Quinquina, 19 surons. Gomme, 6 futailles. Ais, 2 balles. Jalap, 2 surons. Eau-de-vie, 1 futaille. Sel de roche, 2 chargemens.

BOURSE DE BRUXELLES, du 26 août.

Act. de la Société générale	550	A	Lots de Pologne	
2 1/2 Dette active hollandaise	36	P	5 Certificats de Naples	64 1/4 P
2 1/2 — inscription de la banque	38	P	5 Emp. de Sicile, 1821.	
5 Levée de 12 millions	71		5 " " 1824.	79 P
2 1/2 Rente remb.	85		5 Guebard	64 P
4 1/2 Act. de la Soc. de commerce			5 Rente perp. à Amst.	42 1/2 P
5 Métalliques	80 1/4	P	5 " de 200 p. à Paris.	47 3/4 P

Bourse d'Amsterdam, du 25 août. — Dette active, 36 5/8 ; billet de change, 13 1/4 ; synd. d'amort., 58 1/4.

Bourse de Paris, 29 août. — Rentes 5 p. 0/10 au compt., jouiss. du 22 mars 1830, 88 fr. 80 c. — 4 p. 0/10, 72 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/10, jouissance du 22 juin 1830, 57 fr. 80 c. — Act. de la banque, 1515 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 68 fr. 10 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 62 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 47 fr. 00. — Emprunt de France, 1831, 88 fr. 90.

Fonds publics de Londres, du 26 août. — Consolidés 82.

Cours de Vienne, du 20 août. — Métal, 65 1/2 ; act. de la banque, 918.

ANNONCES.

1202.

AVIS.

5300 florins des Pays-Bas à appliquer en rente sur hypothèque.

S'adresser au secrétariat des hospices, à l'hospice St Gilles, à Namur.

1088.

Plusieurs capitaux importans et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

1220.

Grandes ventes de terrains.

Le public est prévenu qu'à la requête de MM. Louis Dooms, frères, de Lessines, les biens ci-après vont être exposés en vente, savoir :

1° 24 bonniers de terrain, nommé *Rouveroi*, situé sur le territoire de la commune de Sclayn, tenant à la grande route de Namur à Liège, terrain renfermant plusieurs carrières ouvertes de pierre de taille.

2° 50 bonniers de terrain, sis en la commune de Haillot, très-près de la route d'Andennes à Ohey.

Le recours pour la vente des parties précédentes se fera chez Debrun à Andennes, le 9 septembre, à une heure après-midi.

3° 50 bonniers environ de terrain défriché, nommé *Fayl-Temploux*, situé à Temploux, assez près de la grande route de Namur à Bruxelles.

Recours au Verd Chasseur, à Temploux, le 10 septembre, à deux heures après midi.

Tous les biens avant nommés se vendront libres de toutes charges, et leur prix sera payable en dix termes et en dix années. Ils seront exposés par lots d'un bonnier ou par plus grandes parties, au gré des amateurs.

1099.

Emprunt de douze millions de florins.

Les personnes qui désireraient vendre leurs récépissés de paiemens de cet emprunt, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui est chargé d'en acheter par commission.

1226.

A louer pour entrer en jouissance de suite la belle et spacieuse maison, située Place Lilon, N° 1217, très-beaux salons, deux cuisines, dix-huit places à feu, écurie pour huit chevaux, remise, grand magasin et un bâtiment détaché.